



Sarlat, le 18/10/2024

## **Maternité du Centre hospitalier de Sarlat : Reconduction de la suspension temporaire de l'activité du plateau obstétrical**

Faute d'équipe médicale complète et malgré des recherches actives, le centre hospitalier de Sarlat n'est pas en mesure de reprendre l'activité de son plateau obstétrical dans les conditions de sécurité requises.

**Aussi, le Centre Hospitalier de Sarlat, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, est contraint de reconduire la suspension des accouchements à la maternité du centre hospitalier de Sarlat à compter du 21/10/2024**

Les femmes enceintes susceptibles d'accoucher, ont été informées individuellement du dispositif mis en place. La réorientation vers les autres maternités de proximité (des CH de Périgueux, CH Bergerac, CH Brive et CH de Cahors) est organisée, dans le respect de leur libre choix.

Les maternités qui les accueilleront ont été informées en amont, disposent d'ores et déjà de leurs dossiers médicaux et adapteront leur organisation en conséquence. Les parturientes pourront bénéficier d'un hébergement à proximité de la maternité de leur choix.

**Pendant cette période, la maternité du CH de Sarlat fonctionne en mode de centre périnatal de proximité et continue d'assurer les consultations programmées : pré et post-natales, échographies, suivis de grossesse, IVG, consultations de gynécologie ainsi que les consultations pédiatriques.**

Une sage-femme sera présente de 8 heures à 20 heures uniquement. En dehors de ces horaires, la régulation SAMU assurera la prise en charge.

**Contact presse**  
**Centre Hospitalier de Périgueux**  
**Direction de la communication**

